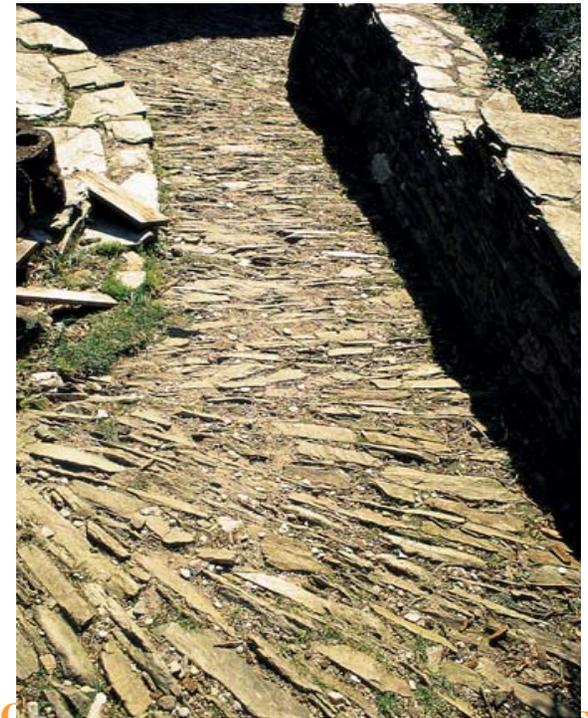
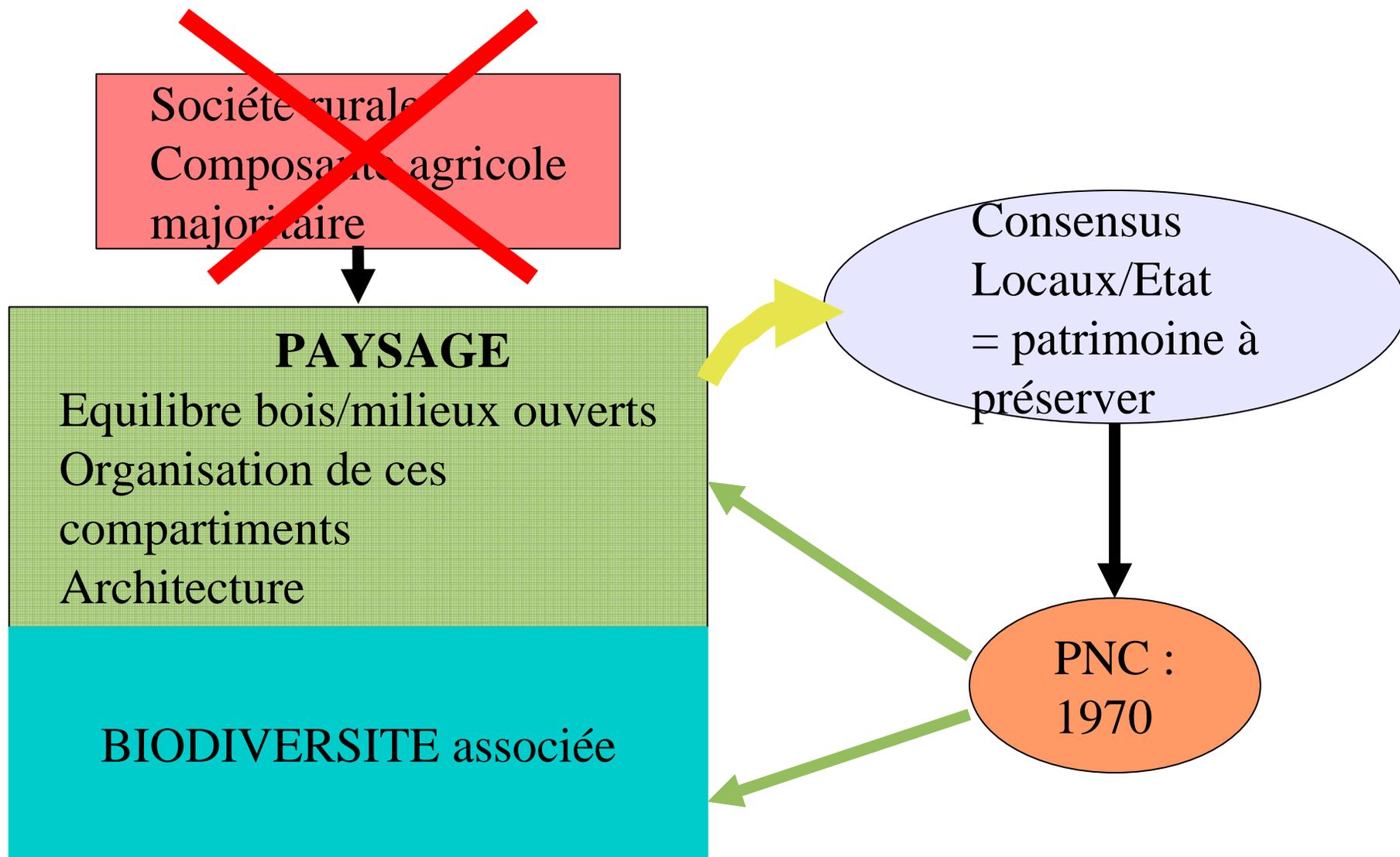




# Comment préserver la biodiversité et les paysages liés aux activités agricoles traditionnelles

Expériences du Parc national des Cévennes  
Du contrat Mazonot aux MAEt





# Contrats « Mazonot » : depuis 1971

- Rémunération directe de petites prestations d'entretien du patrimoine par le PNC
- Mesure de soutien du revenu des agriculteurs



« Ancêtre » des mesures agri-environnementales

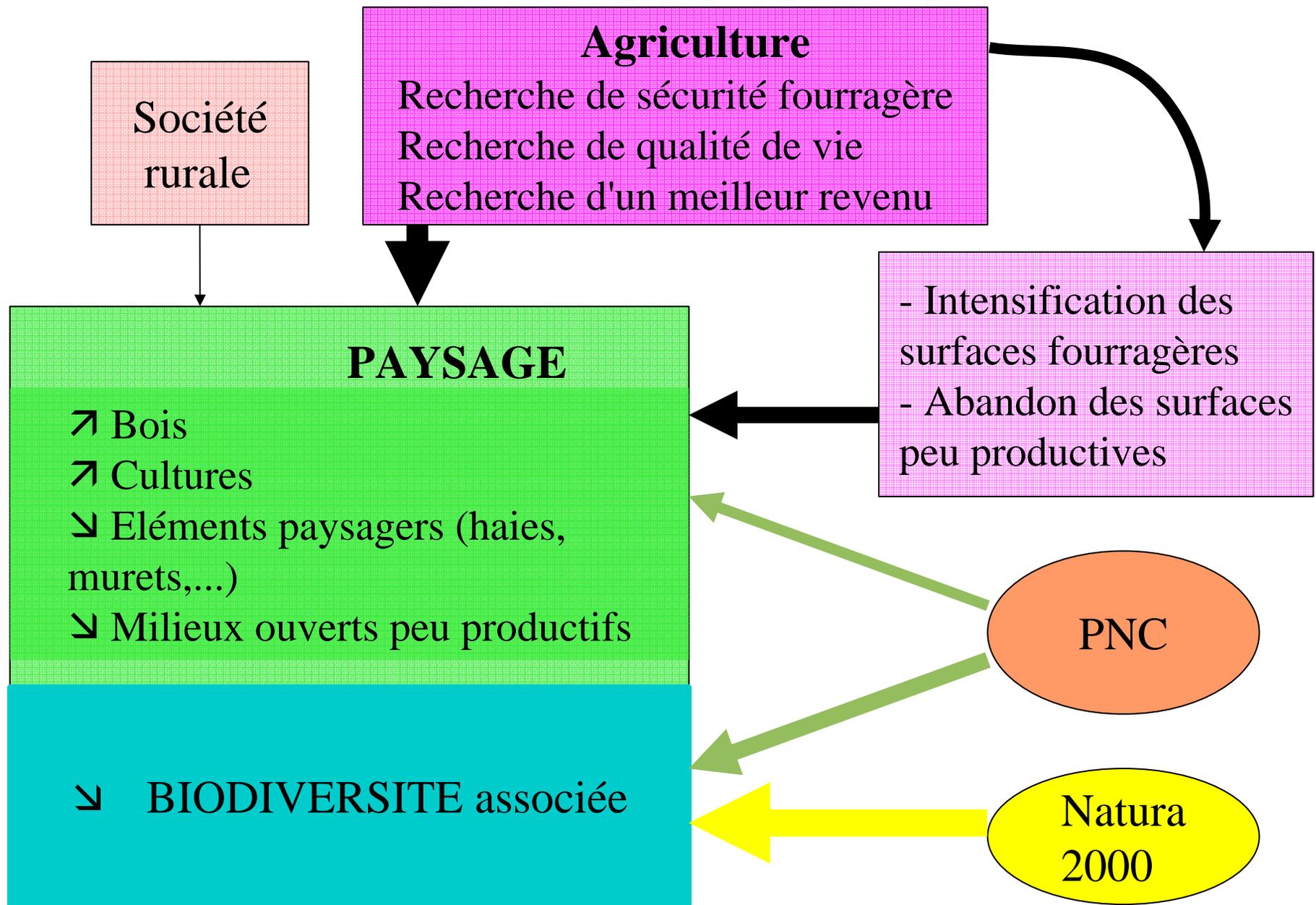
# Contrats « Mazonot »

## Intérêts

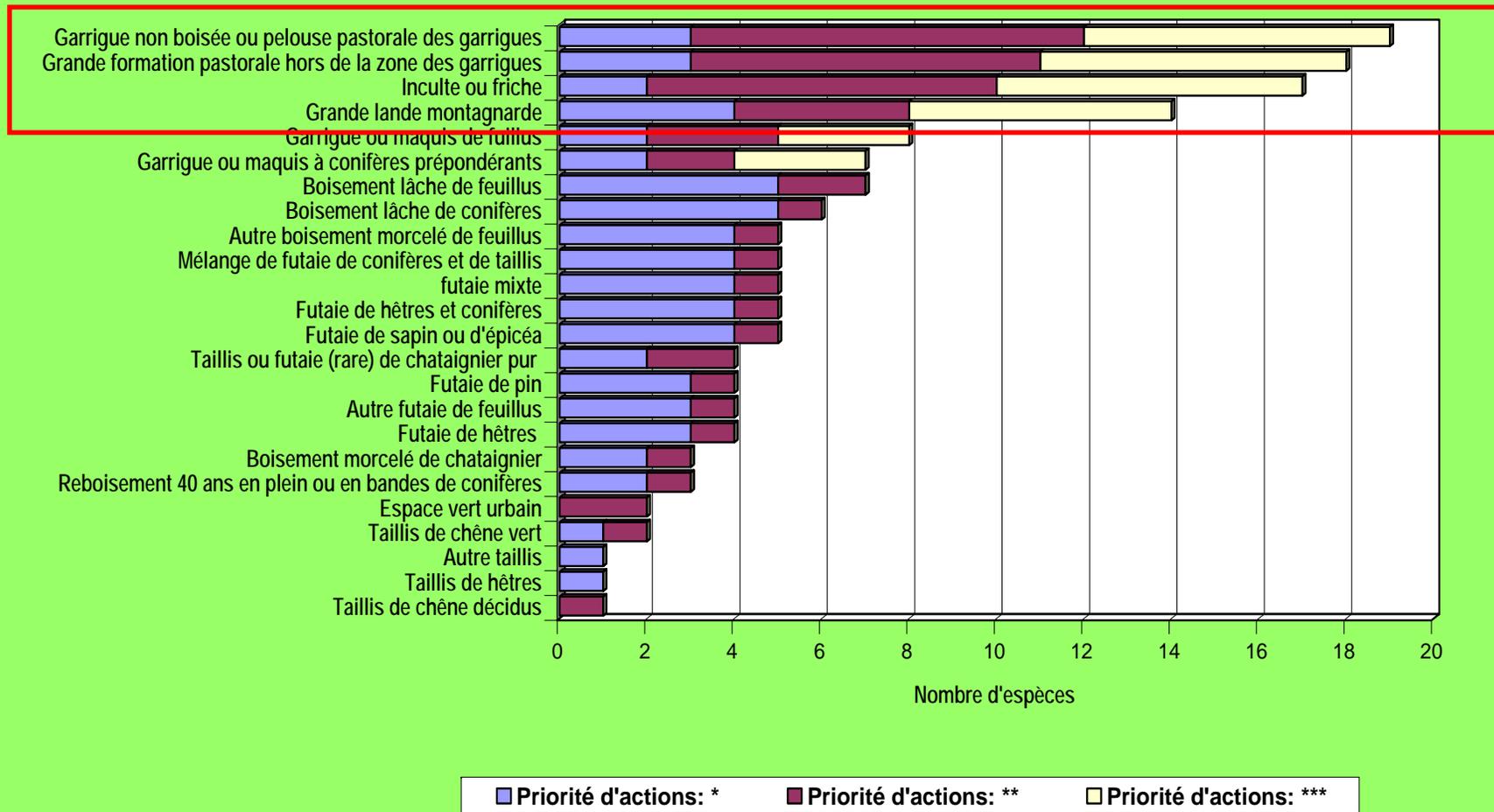
- Action très lisible pour le territoire
- bonne adaptation au contexte local de par l'autonomie de décision du PNC
- Revenu complémentaire pour les agriculteurs

## Limites

- Actions de petite taille (faible surface)
- Désintérêt progressif des agriculteurs
  - Manque de temps
  - Rémunération peu attractive
- Mesures PAC ont « rattrapé » ces contrats



**Figure 9.- Habitats de chasse / d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire dans la Zone de Protection Spéciale "les Cévennes"**



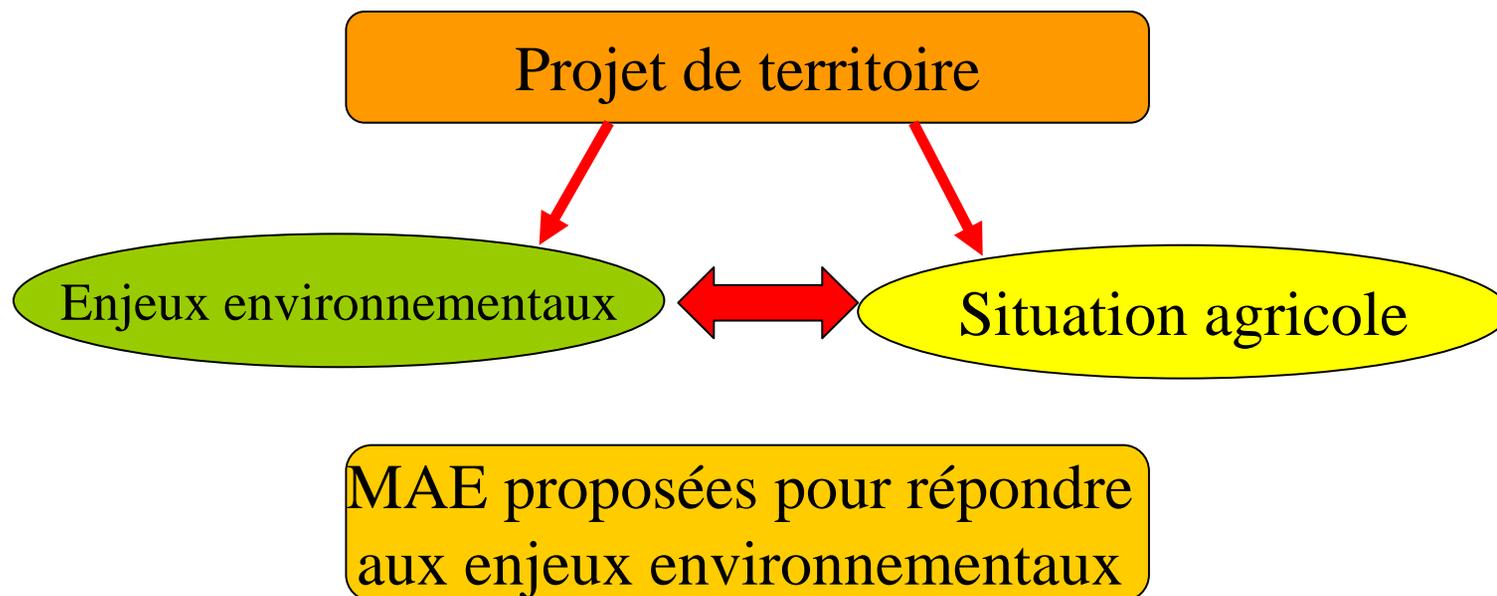
# Labellisation d'un produit sous cahier des charges environnemental

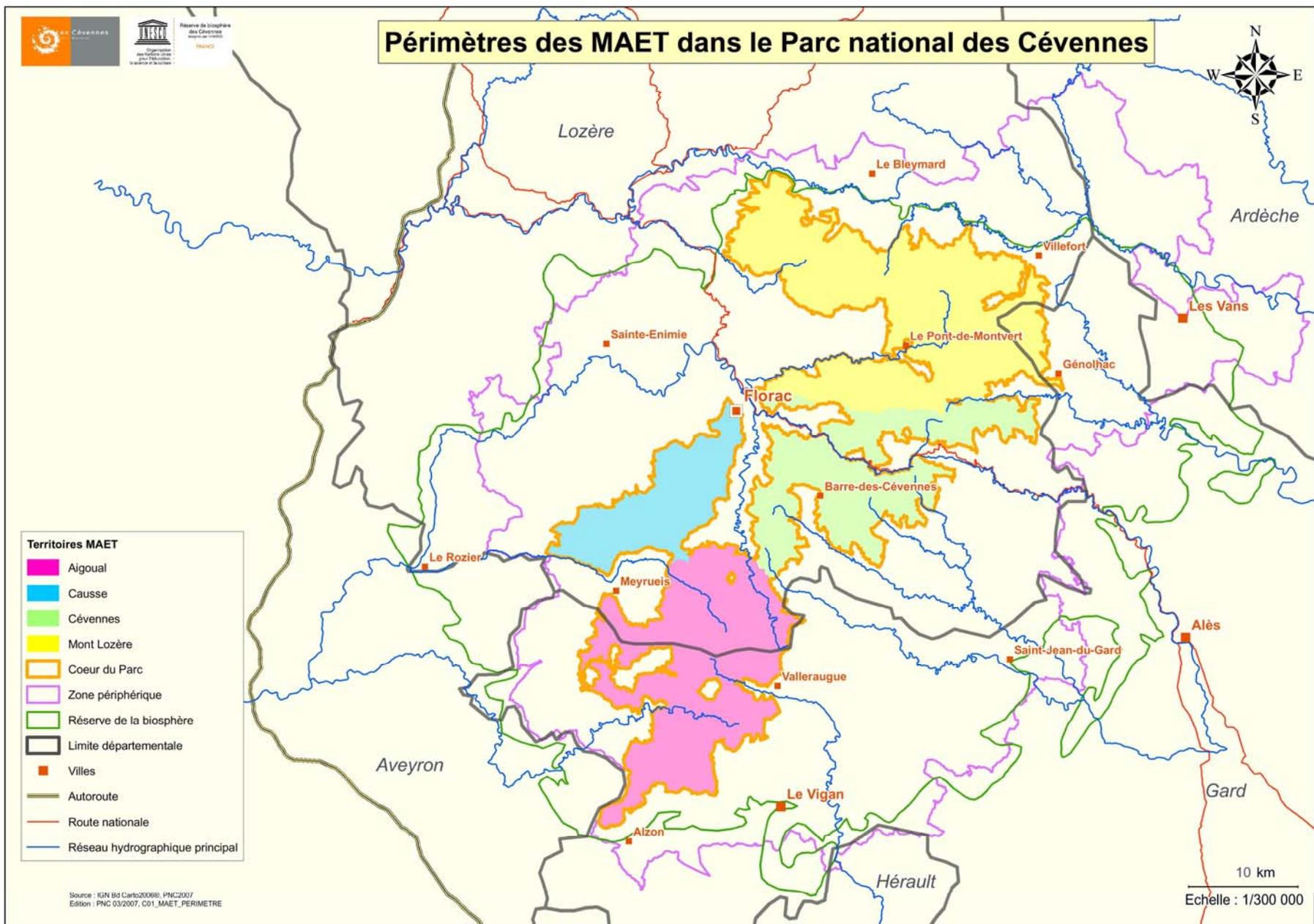
Repose sur l'hypothèse que le consommateur est prêt à payer un surcoût pour une production « éthique » (environnement, paysage, social, développement local)

- Cette hypothèse est **fausse**
- La démarche de certification est lourde et coûteuse et n'est pas amortie pour de petits volumes
- La conservation de la biodiversité n'est pas automatiquement assurée

- Rémunération liée au produit et au savoir faire de l'agriculteur : très bien acceptée

# Mesures agri-environnementales territorialisées : depuis 2007



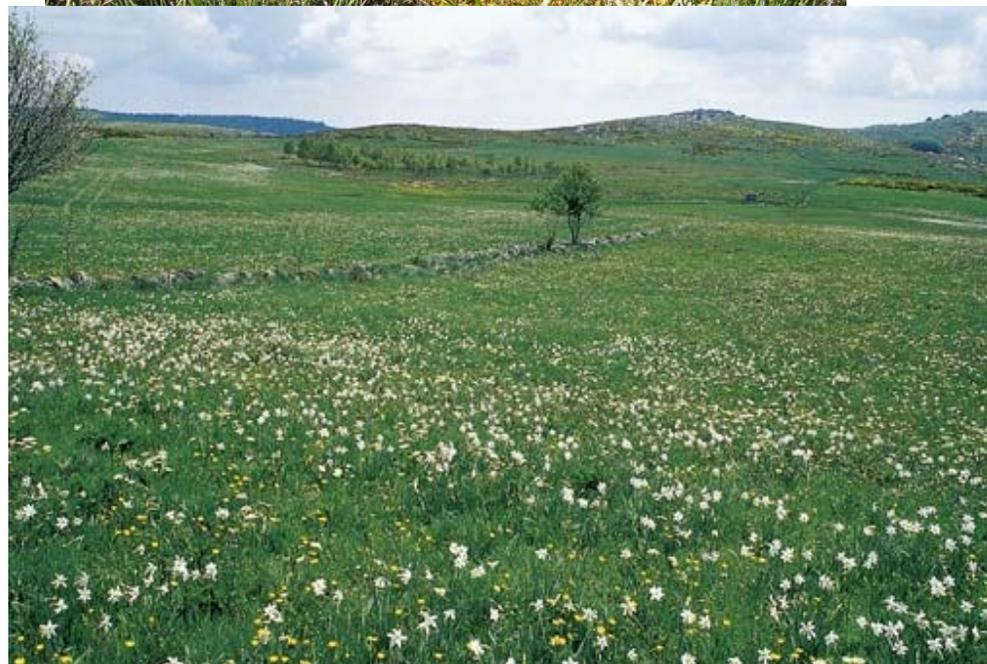


# Zone Mont Lozère : 33 700 ha

Conférence Euro-montana 14 au 16 octobre 2009

Projet MAET « Cœur du Parc National des Cévennes »

- Enjeux prioritaires
  - Tourbières
  - Pelouses à Nard
- Enjeux priorité 2
  - Zones humides
  - Prairies naturelles de fauche
- Enjeux de priorité 3
  - Landes sèches IC
- Autres
  - Landes non IC



# Construction des mesures

- Une à 2 mesures par habitat naturel
- Le cahier des charges vise la bonne gestion de l'habitat
- Les habitats prioritaires sont mieux rémunérés (contraintes de gestion plus fortes)

**Rémunération : de 131 €/ha à 266 €/ha**



# Mode opératoire de contractualisation

# 1- Choix du nombre de contrats pour l'année n+1

Force de travail

Enveloppe financière

## 2- Choix des contrats potentiels 2010

Contrainte : 154 EA / 8 contrats 2010 → CHOIX

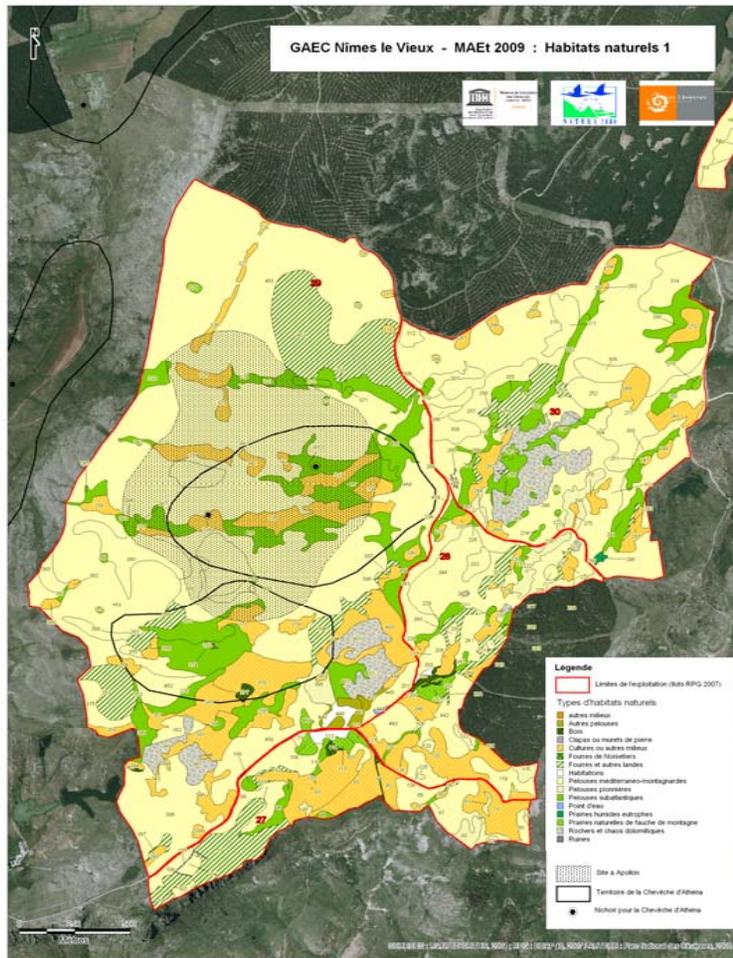
- **Philosophie :**

- Contractualiser les **milieux à enjeu naturel fort**.
- Amener le plus grand nombre d'exploitations à contractualiser.
- Contractualiser des surfaces importantes.

- **Critères de choix :**

- **Priorité 1 : Groupements pastoraux prioritaires sur les EA.**
- **Priorité 2 : EA classées selon les enjeux de milieux naturels**

# 3- Cartographie des habitats naturels de l'exploitation au 5/1000<sup>ème</sup>



Diagnostic  
Écologique :  
Les enjeux sur  
l'exploitation

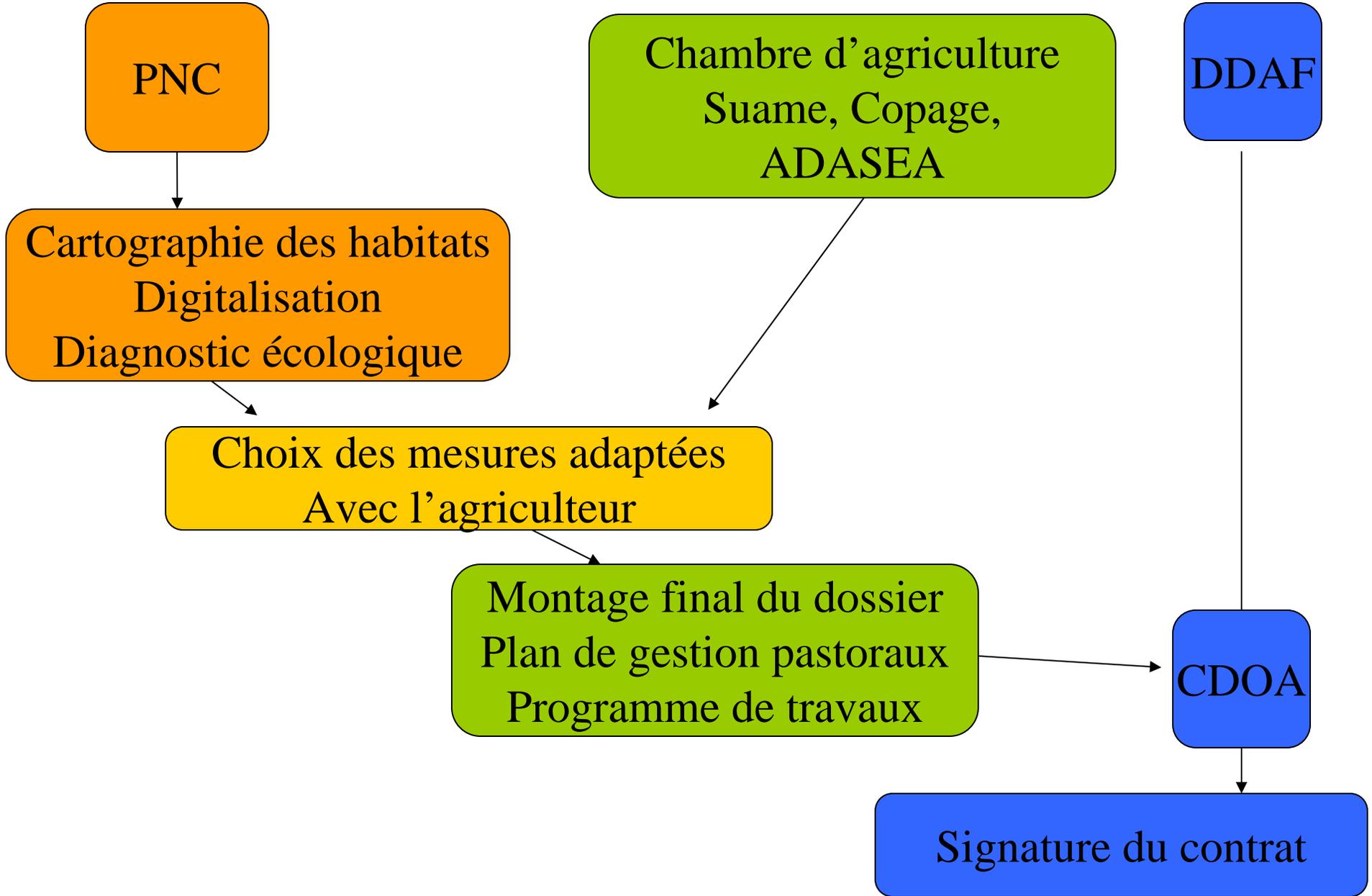
Conférence Euromontana 14 au 16 octobre 2009

Projet MAE « Cœur du Parc National des Cévennes »

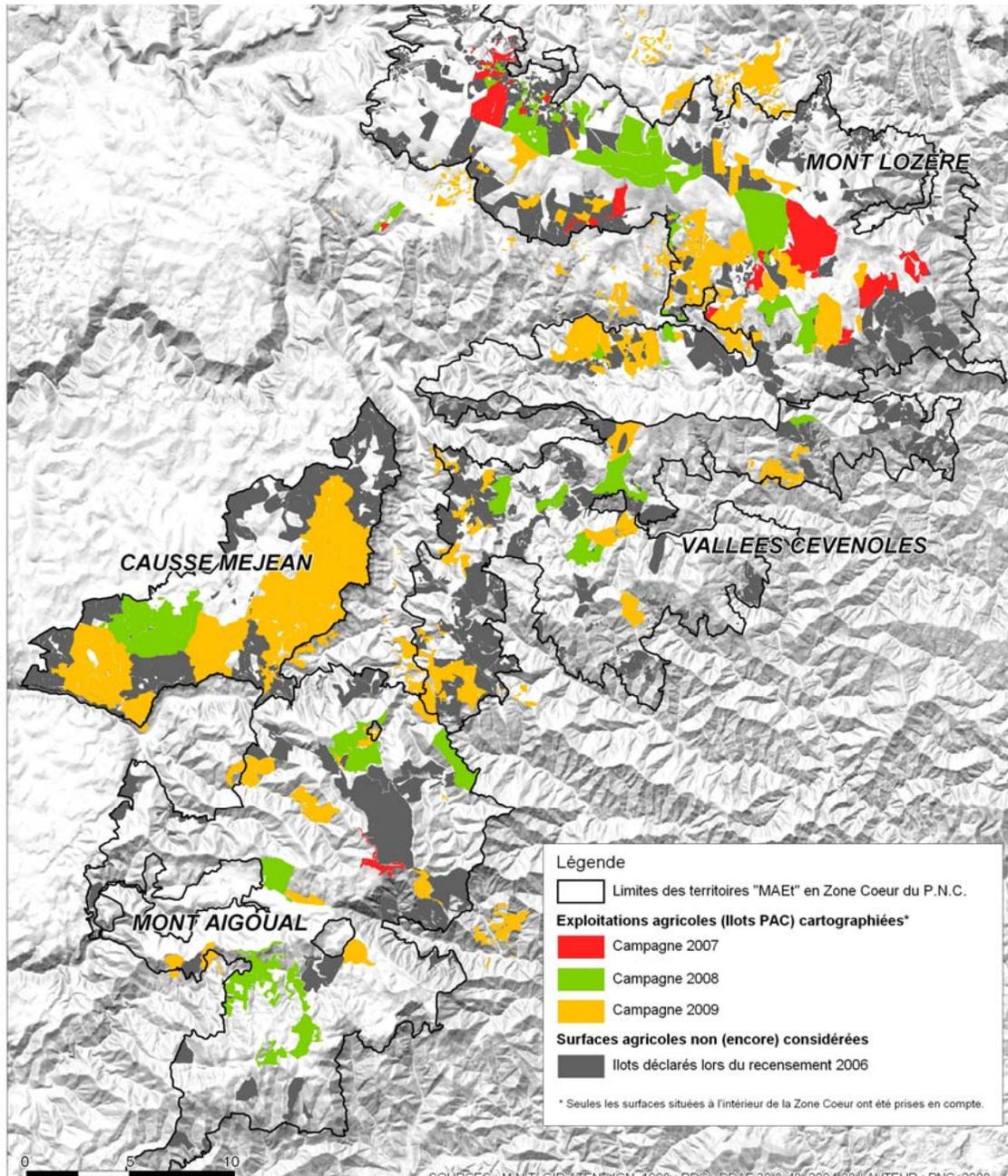
## 4- Choix des mesures avec l'exploitant

- Compromis entre faisabilité technique, exigences écologiques, surfaces déjà sous contrat, acceptabilité par l'agriculteur





# BILAN de CONTRACTUALISATION



Entre 2007 et 2009 :

- 46 exploitations contractualisées sur 372
- 3110 ha contractualisés, soit 10 % des surfaces déclarées par les agriculteurs
- 2 742 000 € (sur 5 ans)

MAEt « Cœur du Parc National des Cévennes »

# Difficultés rencontrées

- Recensement de tous les agriculteurs
- Récupération RPG
- Entrée Habitats naturels : morcellement du contrat
- Contradiction entre natura 2000 qui vise la conservation des habitats constatés et les MAE qui rémunèrent un surcoût ou un manque à gagner
- Suivi des contrats à améliorer
- Injustice ressentie par les agriculteurs : le contrat MAE n'est pas une aide économique, cependant...
- Incompréhension des agriculteurs de l'objet du contrat : ils ne partagent pas l'enjeu « milieu naturel »



**Les MAEt sont intéressantes pour le PNC,  
mais lourdes à mettre en oeuvre et mal  
comprises du territoire...**

**... le projet est encore en évolution vers  
plus de simplicité et plus de proximité  
avec les agriculteurs**